

RAPPORT DU JURY

Créer le corridor de biodiversité à Saint-Laurent

Concours d'architecture de paysage pluridisciplinaire pour l'élaboration d'un plan directeur d'aménagement du corridor de biodiversité Cavendish-Laurin-Liesse

Emeric Boucher, consultant en design urbain
Véronique Rioux, BDI, ADIQ, designer industriel
Conseillers professionnels

Arrondissement de Saint-Laurent
Ville de Montréal

20 avril 2018





MONTREAL
VILLE UNESCO
DE DESIGN

Bureau du design
Montréal 

ÉTAPE 1 – PROPOSITIONS ANONYMES

1. COMPOSITION DU JURY

La composition du jury est la suivante :

- Alexandre Beaudoin, conseiller en biodiversité, Unité du Développement Durable, Université de Montréal
- Jacinthe Daprato, biologiste, conseillère en planification, Arrondissement de Saint-Laurent, Ville de Montréal
- Kenza Diboune, conseillère en aménagement, Arrondissement de Saint-Laurent, Ville de Montréal
- Stéphanie Henry, architecte paysagiste, AAPQ, AAPC, Castor et Pollux
- Louis-Charles Lasnier, designer, professeur, École de design, UQAM
- Caroline Magar, conseillère en aménagement, coordonnatrice du développement, Les Amis du Champ des possibles
- Pierre Thibault, architecte, Atelier Pierre Thibault
- Claude Thiffault, biologiste

Les membres du jury ont désigné Pierre Thibault comme président de jury.

2. CONFORMITÉ DES PROPOSITIONS

Huit propositions anonymes ont été reçues. L'analyse de la conformité des propositions s'est effectuée le 6 novembre 2017 en présence des deux conseillers professionnels du concours et de la responsable du projet, Gaby Beaulac, chef de la Division de l'environnement et de la protection du territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent.

Une proposition comportait une non-conformité mineure. Le défaut concernait des documents non-qualitatifs manquants en version numérique, qui ont été transmis dans les 48 heures suivant la demande des conseillers professionnels, conformément à l'article 6.4.3 du Règlement du concours.

Une proposition a été jugée non conforme. Celle-ci comportait les défauts suivants :

- La perspective d'ambiance requise illustrant une intervention en matière d'habitats fauniques, de verdissement et de parcours citoyens sur le terre-plein du boulevard Cavendish entre les boulevards Poirier et de la Côte-Vertu (article 6.1.1.b) ne figurait pas sur la planche.
- L'orientation horizontale imposée pour la planche (article 6.1.1.b) n'a pas été respectée.
- L'attestation d'autorisation de signature de l'Architecte paysagiste répondant dans le cas d'une Équipe (article 3.4) n'a pas été fournie.

Cette proposition n'a pas été présentée au jury. Le jury a analysé les sept propositions conformes uniquement.

3. RÉUNION DU JURY À L'ÉTAPE 1

La réunion du jury s'est tenue le 13 novembre 2017 à la Bibliothèque du Boisé, au 2727 boulevard Thimens, Montréal, de 8h30 à 17h00.

Les membres du jury ont été accueillis par madame Manon Bernard, directrice de l'arrondissement de Saint-Laurent, qui a présenté un mot de bienvenue. La séance de travail a débuté avec une présentation du projet et du programme du concours par mesdames Marilou Deschênes et Jasmine Castejon, agentes de protection de l'environnement à l'arrondissement, suivie d'une période de questions et de discussion avec les membres du jury. Les conseillers professionnels du concours et les membres du jury ont ensuite échangé sur le rôle du jury et les critères d'évaluation des propositions, avant de débiter l'évaluation et les délibérations. Béatrice Carabin, commissaire au design au Bureau du design de la Ville de Montréal, a assisté à la séance à titre d'observatrice.

4. ÉVALUATION DES PROPOSITIONS

Le jury a procédé à l'évaluation en appliquant les critères suivants. Les critères se rapportent aux enjeux et aux défis propres au projet et sont jugés sur une base équivalente.

Qualités écologiques : Les effets bénéfiques pressentis des interventions et la capacité de la proposition à favoriser la biodiversité et la connectivité écologique.

Qualités formelles et paysagères : La qualité du concept d'ensemble ; l'intégration avec l'environnement paysager et bâti existant.

Qualités expérientielles et perceptuelles : La qualité des ambiances et des expériences proposées ; la qualité et la diversité des parcours citoyens.

Qualités sociales et culturelles : Le potentiel d'appropriation des lieux créés ; le potentiel d'interaction et d'éducation pour les résidents du secteur, les travailleurs et les visiteurs.

Le jury a pris connaissance des documents des propositions anonymes sur place. En premier lieu, les membres du jury ont analysé individuellement l'ensemble des planches et des textes déposés. Ensuite, ceux-ci se sont réunis pour délibérer et argumenter sur chacune des sept propositions, devant choisir un maximum de quatre propositions finalistes. Trois propositions ont été retenues à titre de finalistes au terme d'un premier tour : 072DX, 129MO et 336TL.

Le jury a ensuite argumenté sur les quatre propositions restantes afin de déterminer une quatrième proposition finaliste. Le jury a pris la décision de ne pas retenir une quatrième proposition finaliste. Il a été jugé notamment que certaines propositions n'exprimaient pas de façon suffisamment convaincante une vision d'ensemble forte à l'échelle du territoire du corridor de biodiversité, permettant d'inscrire les aménagements proposés dans la portée du plan directeur et en lien avec les enjeux et objectifs du projet.

Les noms des finalistes et la composition des équipes ont été dévoilés seulement après le choix définitif des membres du jury. Aucune situation de conflit d'intérêt avec les membres du jury n'a été identifiée à la suite du dévoilement des noms.

Les finalistes sont les suivants :

- 072DX : Groupe Rousseau Lefebvre
- 129MO : Provencher_Roy + Biofilia (BBA) + White Arkitekter
- 336TL : Table Architecture + LAND Italia

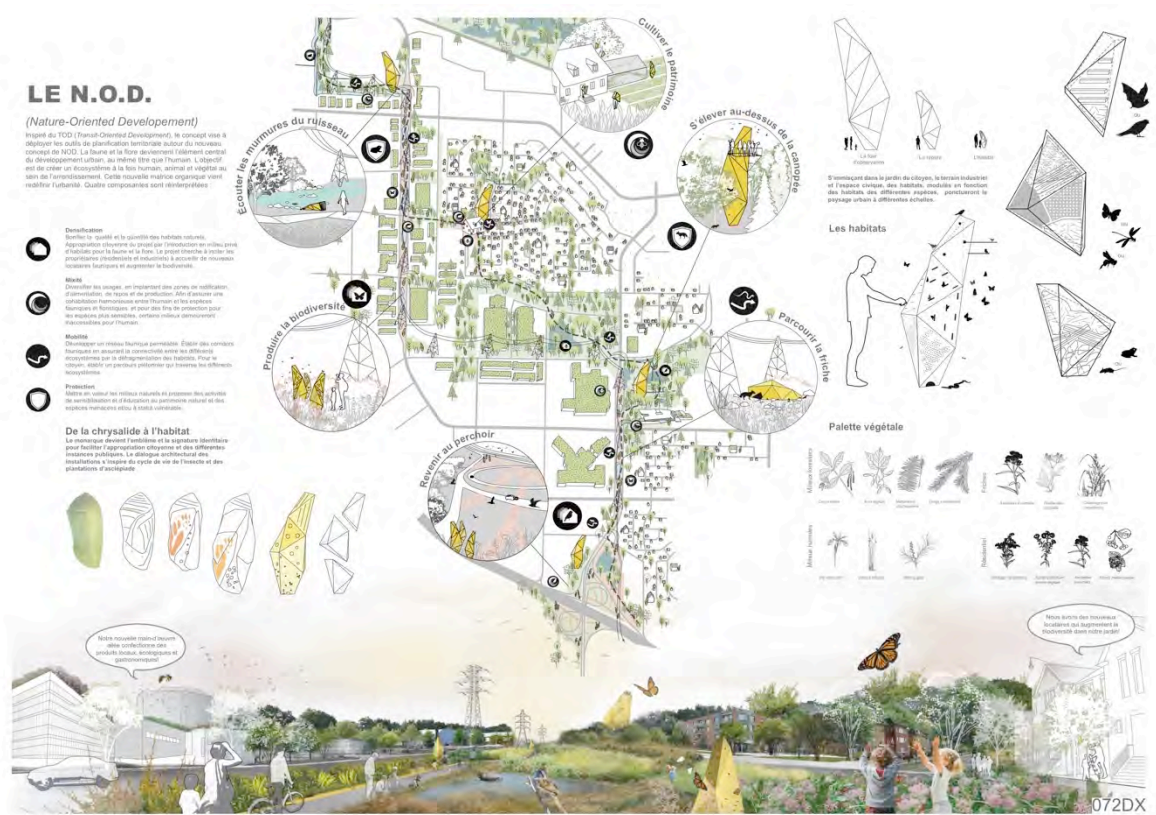
La décision du jury fut transmise le 17 novembre 2017, par courriel, à tous les concurrents.

5. COMMENTAIRES DU JURY RELATIFS AUX PROPOSITIONS FINALISTES

Suite à la tenue du jury pour l'étape 1 du concours, les commentaires du jury ont été transmis aux finalistes le 18 décembre 2017 concernant leur proposition respective uniquement, afin de les informer des arguments exprimés en faveur et en défaveur de celle-ci par le jury.

Ces commentaires sont présentés intégralement dans les pages qui suivent.

Proposition : 072DX - Le N.O.D.
Équipe : Groupe Rousseau Lefebvre

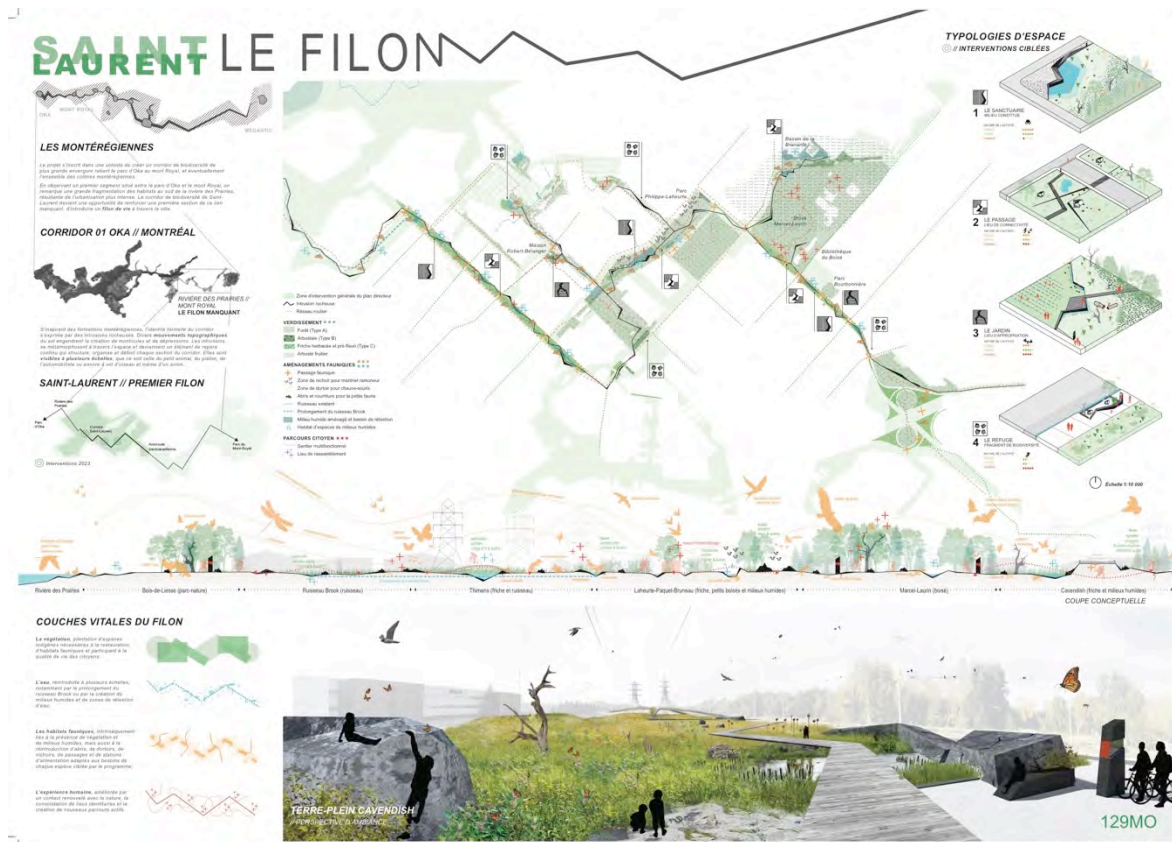


Cette proposition est très séduisante à l'étape du concept, par sa présentation visuelle dynamique et sa réalité urbaine et actuelle. L'analogie au cycle de vie du papillon monarque est bien ciblée, tant sur le plan esthétique que conceptuel et didactique. Le message qu'elle sous-tend est simple et assimilable par la population. La chrysalide est un élément signature fort, répétitif et reconnaissable sur le territoire. L'objet se déclinant en différentes tailles, son potentiel d'appropriation tant sur le domaine public que privé est souligné. L'expérience humaine des lieux est bien affirmée. La prise en compte du territoire industriel est également appréciée. Les grands principes énoncés sont systémiques et le jury voit le potentiel de la proposition de bien évoluer si ceux-ci sont bien intégrés.

Les membres du jury notent toutefois que la proposition demeure très construite, architecturée et qu'elle gagnerait à être naturalisée. Bien que le travail jusqu'à l'échelle de l'objet soit apprécié, le jury signale une crainte que ces interventions deviennent trop ponctuelles et accessoires. Il souligne également un enjeu de durabilité, en lien avec la matérialité des dispositifs proposés. Le jury souhaiterait mieux comprendre la vision et la stratégie à l'échelle du territoire et du grand paysage, afin de bien inscrire ces interventions dans la portée du plan directeur. La connectivité écologique devrait, en ce sens, être davantage travaillée et mise de l'avant dans le concept proposé. Il est noté qu'une légende aurait pu faciliter la compréhension de certains éléments du plan d'ensemble.

Le jury soulève que le concept s'inscrit peu dans une réelle identité laurentienne, au-delà du papillon monarque qui est une réponse très littérale bien qu'appréciée. Enfin, il est porté à l'attention de l'équipe que la tour d'observation proposée dans le parc Marcel-Laurin ne peut être implantée dans les limites du milieu naturel protégé.

Proposition : 129MO – Le Filon
Équipe : Provencher Roy + Biofilia (BBA) + White Arkitekter



Cette proposition se distingue par sa démarche à l'échelle du très grand paysage, un parti pris fort qui donne une signature et une ligne directrice claire au concept. La superposition des différents enjeux du programme sur le territoire est bien exprimée. L'équipe a habilement synthétisé son approche en quatre grandes typologies de traitement de l'espace. Celles-ci semblent bien dosées et réparties dans le parcours à l'échelle du corridor et constituent une bonne base, simple et méthodique, qui pourra évoluer. Le plan d'ensemble intègre l'ensemble des zones d'intervention en lien avec les attributs naturels du territoire, sans se limiter au découpage des sites, une approche cohérente dans le cadre d'un plan directeur et d'un corridor de biodiversité. Il est également noté que le volet écologique est bien développé et la bonification du ruisseau est appréciée.

Les membres du jury questionnent toutefois le choix de l'intrusion rocheuse comme élément liant et identitaire du concept. La roche ou le monticule, bien que leur caractère naturel soit apprécié, n'apparaissent pas comme une spécificité du territoire laurentien, auquel on attribue un passé agricole et non un sol rocheux. Il en résulte une topographie fictive et potentiellement déconnectée du territoire. Le jury souligne également une crainte que le filon rocheux devienne une barrière pour la micro- méso-faune, en termes de connectivité écologique. L'intégration d'un élément répétitif et ponctuant le parcours est une composante forte du concept, mais cette réponse formelle (ou ce fil conducteur) pourrait être raffinée.

Le jury souhaitera mieux comprendre, à l'étape 2, la matérialisation et l'intégration concrète des typologies d'espace sur le territoire en réponse aux éléments programmatiques ciblés. Enfin, l'expérience et l'appropriation citoyenne des lieux doit aussi être davantage exprimée ; l'humain devant participer au paysage et se sentir interpellé.

Proposition : 336TL – Vert-de-Gris
Équipe : Table Architecture + LAND Italia



Le jury a apprécié le travail fin de compréhension du mandat et du territoire dont témoigne cette proposition, notamment par l'élaboration d'une cartographie synthétisant bien les enjeux soulevés dans le programme et ses annexes. La proposition est simple, systématique, organisée et elle dénote une démarche de projet claire, qui s'inscrit bien dans le contexte du développement d'un plan directeur et d'un corridor de biodiversité (parcours, maillage). Les schémas expriment bien la stratégie, la vision et les grands principes qui sont en interaction. La porosité du plan d'ensemble et la délicatesse des éléments laissent entrevoir le potentiel d'évoluer en ce sens. Le jury apprécie en outre la prise en compte du domaine privé et de l'hiver, ainsi que la relation avec d'autres enjeux du territoire comme les infrastructures de transport existantes et projetées (plan local de déplacement). La proposition constitue ainsi une excellente base pour le travail à venir.

Les membres du jury notent toutefois que la proposition demeure cartésienne. Un concept spatial plus fort doit être développé et représenté ; une identité plus forte doit être définie et fédérée. Le jury souhaite également mieux comprendre l'infrastructure sociale que l'équipe a évoquée. La notion de connectivité doit en effet aussi être ancrée dans des usages concrets du territoire. Quelles expériences humaines, sociales et culturelles sont proposées ? Quelles ambiances, quels scénarios d'appropriation sont envisagés ? Enfin, le jury exprime des réticences quant à l'abri / promontoire proposé (rapport d'échelle), notant qu'une telle structure ne semble pas adaptée à la densité de population et au lieu dans lesquels elle s'inscrit.

6. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX DU JURY À L'INTENTION DES FINALISTES

En plus des commentaires relatifs à chaque proposition, les membres du jury ont également rappelé les points suivants à l'ensemble des finalistes afin de les orienter quant aux priorités à accorder et aux enjeux à maîtriser lors de l'élaboration de leur prestation :

- Un plan directeur doit avant tout poser les balises qui permettront de mettre en forme les aménagements futurs. Une vision d'ensemble et un fil conducteur très forts sont nécessaires à l'échelle du territoire, pouvant se déployer et s'adapter dans le temps à travers des aménagements concrets. Les propositions s'étant démarqué sont notamment celles qui ont su représenter une vision d'ensemble convaincante en support aux intentions d'aménagement, ainsi que le potentiel de ces dernières à évoluer vers un tout cohérent, à la fois à court terme et à long terme.
- Les trois axes d'intervention du programme sont fondamentaux dans le projet : habitats fauniques (la faune), verdissement (la flore) et parcours citoyens (l'humain). En ce sens, il est essentiel d'exprimer tout autant une bonne compréhension des enjeux de connectivité écologique, de même que l'ambiance, l'expérience et l'appropriation des lieux créés.
- Les aménagements du corridor de biodiversité doivent s'inscrire dans l'identité du territoire laurentien autant qu'ils participent à cette dernière. Une signature forte et distinctive est souhaitée, tout en maintenant la sobriété des lieux recherchée.

ÉTAPE 2 – PRESTATIONS

7. DOSSIERS DE COMPLÉMENT D'ÉQUIPE

Conformément aux exigences du règlement, les finalistes ont complété leur équipe et déposé un dossier de complément d'équipe au plus tard le 4 décembre 2017 afin de démontrer que leur équipe répond aux conditions d'admissibilité pour l'étape 2 du concours.

L'analyse de conformité des dossiers de complément d'équipe a été effectuée par les conseillers professionnels et approuvée par la responsable du projet à la Ville. Tous les dossiers ont été jugés conformes. La conformité des dossiers de complément d'équipe a confirmé la retenue des trois concurrents à titre de finalistes pour l'étape 2 du concours, soit :

- 072DX : Groupe Rousseau Lefebvre, avec l'ajout de J.F. Sabourin et associés inc. et Signature design communication pour la deuxième étape du concours ;
- 129MO : Provencher_Roy, Biofilia (BBA) et White Arkitekter, avec l'ajout d'Exp pour la deuxième étape ;
- 336TL : Table Architecture et LAND Italia, avec l'ajout de civiliti et Biodiversité Conseil pour la deuxième étape.

La sélection des équipes finalistes a été annoncée publiquement le 10 janvier 2018.

8. COMPOSITION DU JURY À L'ÉTAPE 2

La composition du jury à l'étape 2 du concours est la même qu'à l'étape 1. Monsieur Pierre Thibault, architecte, agit à titre de président du jury tel que désigné par le jury à l'étape 1.

9. CONFORMITÉ DES PRESTATIONS

À la suite du dépôt des prestations des finalistes le 22 mars 2018, l'analyse de la conformité des prestations a été effectuée par les conseillers professionnels du concours et la responsable du projet, Gaby Beaulac, chef de la Division de l'environnement et de la protection du territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent. Deux des trois prestations ont présenté certains défauts jugés mineurs par la Ville, tel que consigné dans le rapport de conformité. Un avis a été transmis par les

conseillers professionnels aux finalistes concernés et ceux-ci ont remédié à ces défauts mineurs dans un délai de 48 heures afin que leur prestation soit conforme, tel que prescrit par l'article 6.4.3 du Règlement du concours.

La vérification des présentations visuelles en support à l'audition publique a été effectuée le 3 avril 2018. Certains éléments ont dû être retirés de la présentation visuelle de l'un des finalistes, ne figurant pas déjà dans les autres documents de sa prestation, conformément à l'article 6.3.2 e) du Règlement du concours.

10. AUDITION PUBLIQUE ET RÉUNION DU JURY À L'ÉTAPE 2

L'audition publique des finalistes devant le jury a eu lieu le 5 avril 2018 au Centre des loisirs de Saint-Laurent, 1375 rue Grenet à Montréal.

Le déroulement de l'événement était le suivant :

- 17h30 Accueil et inscription
- 18h00 Mise en contexte et mots de bienvenue
- 18h25 Présentation 1 : **Groupe Rousseau Lefebvre + J.F. Sabourin et associés inc. + Signature design communication**
- 19h05 Pause
- 19h25 Présentation 2 : **Table Architecture + LAND Italia + civiliti + Biodiversité Conseil**
- 20h10 Présentation 3 : **Provencher_Roy + White Arkitekter + BBA + Exp**
- 20h50 Mot de la fin

L'ordre des présentations a été déterminé par tirage au sort et transmis aux finalistes deux semaines avant la date de l'audition publique. Les présentations des finalistes devant le jury faisaient partie intégrante de leur prestation. Celles-ci ont eu lieu devant public, qui ne pouvait toutefois intervenir. Chaque finaliste disposait d'une période de 20 minutes pour présenter sa prestation, suivie d'une période de 20 minutes pour répondre aux questions du jury.

Pour les délibérations, le jury s'est réuni à huis clos le 6 avril 2018, de 9h30 à 15h30, à la Bibliothèque du Boisé, 2727 boulevard Thimens à Montréal. Béatrice Carabin, commissaire au design au Bureau du design de la Ville de Montréal, a assisté à la séance à titre d'observatrice.

11. ÉVALUATION DES PRESTATIONS

Pour préparer l'évaluation des prestations, ces dernières ont été transmises aux membres du jury le 27 mars 2018, par courriel, afin d'en faire une lecture approfondie avant la tenue de l'audition publique et des délibérations.

Le jour de l'audition publique, une rencontre préparatoire entre les conseillers professionnels et les membres du jury a également eu lieu sur place, avant les présentations, afin d'échanger sur le rôle du jury et les critères d'évaluation.

Pour l'étape 2 du concours, les critères d'évaluation sont les mêmes que ceux de l'étape 1, auxquels s'ajoutent de nouveaux éléments :

Qualités écologiques : Les effets bénéfiques pressentis des interventions sur la qualité de la biodiversité et de la connectivité écologique ; le confort des lieux pour les usagers sous différentes conditions climatiques.

Qualités formelles et paysagères : La qualité du concept d'ensemble; l'intégration avec l'environnement paysager et bâti existant ; le choix et l'insertion sensible des matériaux, des structures et des plantations.

Qualités expérientielles et perceptuelles : La qualité des ambiances et des expériences proposées ; la qualité et la diversité des parcours citoyens ; la création d'une signature forte et reconnaissable pour le projet sur l'ensemble du territoire.

Qualités sociales et culturelles : Le potentiel d'appropriation des lieux créés ; le potentiel d'interaction et d'éducation pour les résidents du secteur, les travailleurs et les visiteurs.

Faisabilité : Probabilité de respecter intégralement les limites du Projet à l'égard des ressources allouées (humaines et budgétaires), des échéances établies et des contraintes du site.

Qualification de l'Équipe pour réaliser le mandat : Expérience et expertise de l'Architecte paysagiste ou de la Firme d'Architectes paysagistes (30%) ; Expérience et expertise de l'expert en biologie/écologie (25%) ; Pertinence des projets antérieurs présentés (25%) ; Organisation de l'Équipe (20%).

12. COMMENTAIRES DU JURY RELATIFS AUX PRESTATIONS

Lors de la séance de délibérations à huis clos, le jury a d'abord évalué la qualification des équipes pour réaliser le mandat, puis a procédé à l'évaluation qualitative des prestations en considération de tous les autres critères d'évaluation.

Volet qualification de l'équipe

La qualification des équipes pour réaliser le mandat a été évaluée conformément à la pondération prévue au Règlement du concours. Ce pointage est **indicatif et non décisif**.

Les trois finalistes ont démontré qu'ils détenaient l'expérience et l'expertise requise pour réaliser le mandat. Il s'agit d'équipes qualifiées tant en architecture de paysage qu'en biologie/écologie. La synergie existant entre les membres de l'équipe 336TL a par ailleurs été remarquée par le jury.

Le jury a jugé que le dossier de présentation du finaliste 072DX exprimait une moins bonne compréhension du mandat, tant par la pertinence des projets antérieurs présentés que l'organisation de l'équipe, ce qui explique le plus faible pointage obtenu. Notamment, l'organigramme ne mettait pas en évidence l'organisation de l'équipe dans le cadre du mandat d'élaboration du plan directeur, présentant plutôt l'organisation d'une équipe en vue de la réalisation du projet.

Le jury a également jugé que le dossier de présentation du finaliste 129MO dénotait une culture plus forte en design urbain et en architecture qu'en architecture de paysage. Néanmoins, il a souligné la grande expérience et l'expertise de l'architecte paysagiste coordonnateur de l'équipe.

Critères	Finalistes		
	072DX	129MO	336TL
Expérience et expertise de l'architecte paysagiste ou de la firme d'architectes paysagistes (30%)	25 / 30	20 / 30	28 / 30
Expérience et expertise de l'expert en biologie/écologie (25%)	22 / 25	22 / 25	20 / 25
Pertinence des projets antérieurs présentés (25%)	12 / 25	22 / 25	24 / 25
Organisation de l'équipe (20%)	12 / 20	17 / 20	18 / 20
Pointage final (100%)	71 / 100	81 / 100	90 / 100

Légende (numéro d'identification)

- 072DX : Groupe Rousseau Lefebvre + J.F. Sabourin et associés inc. + Signature design communication
- 129MO : Provencher_Roy + White Arkitekter + BBA + Exp
- 336TL : Table Architecture + LAND Italia + civilti + Biodiversité Conseil

Volet qualité du concept

Tous les finalistes ont développé une prestation satisfaisante en regard du critère de la **faisabilité**. Le jury souligne le travail effectué en détail par les trois équipes pour l'estimation sommaire des coûts.

Les principaux commentaires spécifiques à chacune des prestations pour les **autres critères d'évaluation** sont présentés dans les pages suivantes.

Prestation : Le NOD

Équipe : Groupe Rousseau Lefebvre + J.F. Sabourin et associés inc. + Signature design communication (072DX)

Critères	Éléments en faveur de la prestation	Éléments en défaveur de la prestation
Qualités écologiques	<ul style="list-style-type: none">• Bonne sélection de végétaux ;• La plantation de conifères est un point positif pour la diversité des habitats fauniques ;• Les intentions en termes de modulation des sols (microrelief) représentent un bon potentiel pour le projet (auraient pu être défendues davantage) ;• Les réponses du biologiste aux questions du jury ont démontré une connaissance des enjeux de connectivité (habitats, passages) et une bonne connaissance du territoire.	<ul style="list-style-type: none">• Le concept s'articule davantage autour de l'humain que des enjeux écologiques du projet ;• L'habitat multiétages tel que présenté (chrysalide, murets) ne constitue pas un habitat faunique viable et réaliste sur le plan écologique ;• La création d'habitats pour le papillon monarque ne semble pas avoir été considérée, alors que la signature du projet s'appuie sur cette espèce.
Qualités formelles et paysagères	<ul style="list-style-type: none">• Il s'agit de la prestation qui a le mieux répondu aux exigences du programme relativement aux sites d'intervention.	<ul style="list-style-type: none">• De bonnes idées sont exprimées, mais elles demeurent difficiles à traduire dans un plan directeur d'aménagement ; les stratégies et principes directeurs qui supportent ou génèrent les gestes sont peu démontrés ;• L'intervention pour la signature à la porte d'entrée du territoire (échangeur autoroutier) est difficile à comprendre (en termes de message pour le projet et d'expérience).
Qualités expérientielles et perceptuelles	<ul style="list-style-type: none">• Concept très « visuel », signature reconnaissable (mobilier, objets) qui avait séduit le jury à la première étape.	<ul style="list-style-type: none">• La prestation propose des gestes formels plutôt que des principes d'aménagement qui serviraient de bases pour la définition d'un plan directeur ; l'arrimage avec les aménagements du corridor et les besoins à long terme sont moins bien démontrés ;• La trame narrative (monarque, chrysalide) demeure quelque peu détachée du paysage, pas assez ancrée sur le territoire ;• Le jury saisit mal la logique qui sous-tend la localisation et l'implantation des sentiers et des placettes.
Qualités sociales et culturelles	<ul style="list-style-type: none">• L'importance des citoyens dans le projet est bien affirmée ; fort potentiel d'interaction avec la population ;• L'objet proposé supporte et facilite la communication du projet.	<ul style="list-style-type: none">• L'utilisation d'un même élément signalétique (chrysalide) dans différents types de milieux (naturels ou destinés à l'humain) peut porter à confusion.

Prestation : Le Filon**Équipe : Provencher_Roy + White Arkitekter + BBA + Exp (129MO)**

Critères	Éléments en faveur de la prestation	Éléments en défaveur de la prestation
Qualités écologiques	<ul style="list-style-type: none"> Bonne modulation entre la faune, la flore et l'humain, système cohérent (strates) ; Trame bleue : l'introduction de l'eau dans le projet est intéressante et soutient la biodiversité ; L'intégration de passages fauniques est pertinente pour répondre aux enjeux de connectivité écologique ; La richesse faunique et floristique déjà présente sur le territoire est reconnue ; L'intégration des milieux naturels privés témoignent d'une vision juste de la connectivité écologique. 	<ul style="list-style-type: none"> Les interventions sur les arbres ne sont pas convaincantes, bien que légères, portant un message moins cohérent de domination de la nature ; La canopée ne peut être continue tout au long du corridor.
Qualités formelles et paysagères	<ul style="list-style-type: none"> La démarche méthodique et fonctionnelle est une approche intéressante dans le contexte d'un plan directeur ; Les différentes typologies d'espaces publics permettent d'intervenir en plusieurs endroits sur le territoire pour rendre le corridor identifiable par les citoyens et ponctuer les parcours. 	<ul style="list-style-type: none"> Le concept véhicule des stratégies architecturales/construites davantage que des stratégies paysagères ; le résultat apparaît trop séquencé, sectorisé ; Le corridor semble être conçu comme une promenade linéaire continue ; le jury voit un risque de créer des interruptions dans le corridor de biodiversité.
Qualités expérientielles et perceptuelles	<ul style="list-style-type: none"> L'idée de catégoriser et schématiser les lieux d'intervention selon l'importance de chacun des trois axes (faune, flore et humain) est intéressante ; La référence au filon géologique a plu au jury, rappelant d'une certaine façon la notion de connectivité. 	<ul style="list-style-type: none"> La matérialisation et l'intégration des typologies d'espaces sur le territoire spécifique du corridor est peu démontrée ; l'ambiance et l'expérience des lieux est difficile à saisir ; La référence à l'architecture comme point d'ancrage local est un angle moins pertinent dans le contexte de création d'un corridor de biodiversité ; Un effort trop grand est consacré aux objets signalétiques au détriment d'une identité paysagère portée par les choix d'aménagement ; les objets ne doivent pas tenter de porter l'identité du projet ; La signature du projet est plutôt sombre et ne transmet pas la vitalité du projet proposé.
Qualités sociales et culturelles	<ul style="list-style-type: none"> Certains espaces sont désignés comme « laboratoires » ayant un potentiel d'éducation et d'appropriation fort ; Les notions de co-création démontrent l'importance accordée au citoyen dans le projet ; La suggestion de créer une application pédagogique est une autre manière intéressante d'impliquer les citoyens dans le processus de transformation du paysage ; Prise en compte de l'enjeu d'accessibilité universelle (intention exprimée). 	<ul style="list-style-type: none"> Les lieux de rassemblement, tel que présentés, sont aménagés tout au long du corridor, et ce même dans les typologies d'espace consacrées à la protection de la biodiversité.



RIVIÈRE DES PRAIRIES // MONT ROYAL LE FILON MANGUANT

Le projet a débuté dans une période de crise économique et de pandémie. Le grand enjeu était d'offrir un cadre de vie agréable, de créer un lien social et de favoriser la biodiversité. Le projet a été conçu en collaboration avec les citoyens et les experts.

Principes : Créer un lien social et favoriser la biodiversité. Le projet a été conçu en collaboration avec les citoyens et les experts.

Phases : 1. Diagnostic, 2. Conception, 3. Réalisation.

Stratégie formelle et identitaire : Le projet a été conçu en collaboration avec les citoyens et les experts.

LE FILON

Échelle 1:10 000

Interventions ciblées : 01 Parcours de découverte, 02 Parcours de jeu, 03 Parcours de sport, 04 Parcours de détente, 05 Parcours de culture, 06 Parcours de nature, 07 Parcours de santé.

Typologies d'espaces : LE MANÈGE, LE PASSAGE, LE JARDIN, LE PARCOURS.

129MO

Provencher Roy + White Arkitekter + BBA + EXP

STRATE VÉGÉTALE

La strate végétale est un élément clé du projet. Elle est conçue pour favoriser la biodiversité et offrir un cadre de vie agréable.

Iconique 40 8km

Superposition paysagère : Le projet a été conçu en collaboration avec les citoyens et les experts.

-5°C Intégrée ++

Réseau hydrologique : Le projet a été conçu en collaboration avec les citoyens et les experts.

STRATE ANIMALE

La strate animale est un élément clé du projet. Elle est conçue pour favoriser la biodiversité et offrir un cadre de vie agréable.

20 100% 15

Pas japonais : Le projet a été conçu en collaboration avec les citoyens et les experts.

7 12

Nids et abris : Le projet a été conçu en collaboration avec les citoyens et les experts.

STRATE SOCIALE

La strate sociale est un élément clé du projet. Elle est conçue pour favoriser la biodiversité et offrir un cadre de vie agréable.

Référence 3,5 Proactif

365 0-100 100

Heritage culturel : Le projet a été conçu en collaboration avec les citoyens et les experts.

129MO

Provencher Roy + White Arkitekter + BBA + EXP

Prestation : Vert-de-Gris**Équipe : Table Architecture + LAND Italia + civiliti + Biodiversité Conseil (336TL)**

Critères	Éléments en faveur de la prestation	Éléments en défaveur de la prestation
Qualités écologiques	<ul style="list-style-type: none"> Le concept est humble et crée des opportunités pour que la biodiversité s'installe progressivement dans le temps ; forte logique de création par étapes d'un écosystème durable ; Beaucoup de microrelief, point fort pour les habitats fauniques et le paysage ; L'intégration de la gestion des eaux pluviales est intéressante pour le projet ; Le maintien d'espaces qui ne sont pas destinés à l'humain est bien affirmé. 	<ul style="list-style-type: none"> Malgré une prise en compte des différentes fonctions écologiques, la maîtrise des enjeux relatifs à la faune et à la connectivité écologique a été moins bien démontrée ; Aucun de passages fauniques sont proposés à court terme ; Il y a peu de considération pour le maintien et la bonification des habitats existants ; la démarche semble davantage centrée sur la création d'écosystèmes plutôt que la consolidation de ceux existants.
Qualités formelles et paysagères	<ul style="list-style-type: none"> La prestation laisse transparaître une lecture rigoureuse du territoire et une approche sensible et cohérente dans l'optique d'un plan directeur ; Les interventions ne sont pas trop construites, belle sensibilité paysagère ; Une réelle culture de projet et non de gestion/exécution est présente dans cette prestation. 	<ul style="list-style-type: none"> Le concept de « patches » exprime plusieurs petites interventions précises, mais démontre moins comment ces dernières forment une entité paysagère clairement définie.
Qualités expérientielles et perceptuelles	<ul style="list-style-type: none"> La présentation des interventions sous forme de promenade commentée a bien servi à faire comprendre et ressentir les ambiances et les expériences proposées ; La réponse apportée en présentation quant à la signature du projet a convaincu le jury ; le concept propose un paysage atypique, résilient, adapté à la réalité paysagère contemporaine en ville. 	<ul style="list-style-type: none"> Le fil conducteur, l'identité du projet demeure la faiblesse du concept ; un parti pris plus fort doit être exprimé ; Le texte seul de la prestation ne permet pas de bien comprendre les qualités du projet ; il y a une différence marquée entre le texte et la présentation lors de l'audition publique.
Qualités sociales et culturelles	<ul style="list-style-type: none"> Les sentiers sont cohérents et sont bien catégorisés selon leur fonction. L'intervention dans le parc Philippe-Laheurte est innovante quant aux aménagements récréatifs pour les familles/enfants ; les éléments éducatifs sont intéressants. 	<ul style="list-style-type: none"> La considération des enjeux de sécurité pour les parcours citoyens est à améliorer.



Table Architecture | LAND Italia | civilti | Biodiversité Conseil



Table Architecture | LAND Italia | civilti | Biodiversité Conseil

13. RECOMMANDATION DU JURY

Les trois prestations avaient leurs forces et le jury a reconnu l'effort important consacré par tous les finalistes. Les membres du jury ont longuement argumenté en particulier sur les prestations Vert-de-gris (336TL) et Le Filon (129MO), qui se sont démarquées par leurs qualités respectives.

Finalement, le jury recommande à l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal de désigner l'équipe **Table Architecture + LAND Italia + civiliti + Biodiversité Conseil** (336TL) à titre de lauréat du concours et de lui octroyer le mandat pour l'élaboration du plan directeur d'aménagement du corridor de biodiversité.

14. RECOMMANDATIONS DU JURY RELATIVES AU PROJET ET À LA PRESTATION LAURÉATE

En vue de la poursuite du projet par l'arrondissement et de l'élaboration du plan directeur par l'équipe lauréate, le jury souhaite également présenter les recommandations suivantes :

- Prioriser davantage les stratégies d'intervention et synthétiser les typologies d'interventions (patches), afin de faciliter la mise en œuvre du plan directeur ainsi que la communication de celui-ci auprès d'un public plus large ;
- Approfondir les questions de connectivité écologique et d'habitats fauniques dans le concept, en priorisant la consolidation et la bonification des milieux naturels et habitats existants ainsi qu'en tenant compte des inventaires fauniques réalisés, des espèces fauniques présentes et des recommandations de l'arrondissement (connexion écologique efficace, prise en compte des barrières importantes) ;
- Approfondir la réflexion sur la gestion des eaux pluviales sur les terrains privés et publics, mentionnée dans la prestation, compte tenu de sa pertinence en regard de la création d'habitats fauniques et de paysages dans une approche de développement durable ;
- À travers le développement du concept, énoncer un fil conducteur plus fort et affirmé, sans toutefois rompre avec le caractère humble du concept qui a été apprécié par le jury ;
- Approfondir la réflexion sur les parcours citoyens (comment sont-ils ancrés dans les usages existants, quels nouveaux usages sont créés, comment sont-ils intégrés, quels sont les enjeux de sécurité ?) ;
- Identifier les potentiels et les outils pour inclure le domaine privé et le citoyen corporatif dans le projet ;
- Développer des stratégies de mobilisation citoyenne et de communication pour supporter le plan directeur et le projet (mesures, outils significatifs), en s'appuyant notamment sur les réseaux existants ;
- Prendre en compte et intégrer la question de l'entretien dans le plan directeur ;
- Redéfinir et bien distinguer le périmètre de réflexion (pour la vision forte) et le périmètre d'intervention du plan directeur ;
- Envisager la double portée du plan directeur (opérationnelle/stratégique) plutôt dans trois horizons : court, moyen et long termes ;
- Intégrer une cartographie grand format à une échelle suffisamment détaillée pour bien comprendre et communiquer les lignes directrices et les aménagements proposés ;
- Envisager un nom plus porteur pour le projet, bien que le terme Vert-de-gris ait été bien justifié et défendu par l'équipe (stratégie de communication à définir) ;
- Inviter LAND Italia à faire une présentation détaillée de ses réalisations pertinentes à l'arrondissement, afin de bien comprendre sa méthodologie et son approche novatrice en ce qui a trait à la traduction des infrastructures vertes en infrastructures sociales.